



MOBILISATION GÉNÉRALE

La France a accumulé un grand retard dans l'aide et la prise en charge des personnes âgées, tant à domicile qu'en établissement tel prévu par la loi d'adaptation du vieillissement de 2006. L'accueil et la prise en charge des personnes âgées sont défectueux et induisent une grande souffrance des salariés à travers leurs conditions de travail. Le gouvernement **n'entend pas** le message dramatique lancé par l'ensemble des professionnels, des résidents, des familles de résidents et des citoyens.

Le 30 janvier dernier, partout en France, des dizaines de milliers de personnels de service à domicile et des EHPAD ont répondu à l'appel à la grève nationale de l'intersyndicale, soutenue par l'AD-PA et les organisations des retraités et familles. (Selon les chiffres communiqués par le Ministère de la Santé, 31% des agents ont cessé le travail!).

L'aide et Maintien à domicile : Un secteur sinistré ?!

Le secteur des aides à domicile est qualifié de « sinistré » par la Fédération CGT des organismes sociaux, qui rappelle quelques chiffres : le secteur emploie 226 000 salarié-es, dont 95 % de femmes ; 41% de ces salarié-es ne sont pas qualifié-es ; pour ces salarié-es non-qualifiées, le salaire brut moyen s'élève à 972 euros avec quinze ans d'ancienneté. Le taux de sinistralité (qui prend en compte les accidents de travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles) est quatre fois supérieur à la moyenne nationale, et plus élevé que dans le bâtiment.

- 226 000 salariés dont 95% de femmes
- 20 % de plus de 50 ans
- 41% non qualifiés
- Près de 80 % de temps partiels subis et imposés avec un salaire brut moyen d'un salarié non qualifié de 732 euros par mois soit 245 euros en-dessous du seuil de pauvreté pour les personnes sans qualifications.
- Le temps partiel pour 70% d'entre nous soit deux salarié.e.s sur trois
- Le cumul des contrats pour une salarié.e sur deux.
- Le point salarial qui n'a pas été revalorisé depuis 2009.

Dans le territoire, il existe 7 associations d'aide à domicile. Certaines sont subventionnées par le Conseil départemental et d'autres rien (ex Colchique que le C.G depuis 5 ans ne veut plus subventionner). Le métier d'aide à domicile est dévalorisé et très mal payé, il n'attire plus. On peut constater que les structures d'aide à domicile du département éprouvent des difficultés à recruter et donc à assurer les remplacements.



Le journalier des aides à domicile c'est :

- ✚ C'est assurer dans une journée entre 24 et 26 tâches différentes: repassage, ménage, préparation des repas, accompagnement pendant le repas, les courses, les aides au lever ou au coucher, les aides aux toilettes ou aux soins escarres, démarches administratives, sorties Etc....
- ✚ tout cela assorti de plans d'aides à la personne de plus en plus morcelés avec des interventions.
- ✚ La précipitation (un 1/4 d'heure pour changer une protection, un 1/4 d'heure pour une toilette ou un petit-déjeuner) sans aucune possibilité d'assurer pleinement notre rôle.
- ✚ Une journée avec une amplitude horaire de 12h morcelée par des coupures.
- ✚ Un véhicule personnel à disposition de l'employeur et une indemnité kilométrique qui ne couvre pas nos frais: 12 centimes du km dans les entreprises privées, 25 centimes dans le service public pour une 4 CV (non valorisé depuis 2008), 35 centimes pour les associations.
- ✚ Une zone de non-droit où les contrôles de l'inspection du travail sont rares alors que des employeurs peu scrupuleux se permettent de ne pas appliquer la loi (temps de trajet, heures sup, ...)
- ✚ Des agréments et des autorisations distribués sans contrôle de la réglementation sociale.
- ✚ Une faible syndicalisation des salarié.e.s liée, entre autre, à la précarité et à une absence de lieu de travail collectif.
- ✚ Du bénévolat face à des plans d'aides sous-évalués qui ne répondent pas aux besoins de la personne aidée.
- ✚ L'absence de réunions et de groupes de parole dans la plupart des structures malgré les situations très souvent douloureuses auxquelles nous sommes confrontés.
- ✚ Une exposition régulière aux accidents du travail et arrêts maladie liés aux contraintes physiques et psychologiques importantes.



L'aide et Maintien à domicile : Des conditions de travail indécentes

- Arrêts maladie en hausse constante.
- 77 % des départs dus à des démissions, inaptitudes, ruptures.
- 42% des associations ont déclaré des inaptitudes.
- L'âge moyen du salarié inapte est de 49,5 ans, et 9 ans d'ancienneté dans la branche.
- Salaires moyens en diminution, perte de 30% de pouvoir d'achat depuis 2002.
- Coefficient des non ou peu qualifiés : 8 ans infra SMIC
- Taux de sinistralité 4 fois supérieur à la moyenne nationale, et plus élevé que dans le bâtiment.

L'aide et Maintien à domicile : Le ras le bol des salariés !

- Stress, fatigue, épuisement
- Amplitude de 13 heures par jour non respectée et dépassée
- Plannings morcelés par des coupures.
- Non respect des jours de repos par les employeurs
- Changements de planning incessants et intempestifs
- Appel sur les téléphones portables pour prestations 7j/7j et 24h/24h

Des fois j'aimerais être une fourmi...



... parce que dans mon boulot d'auxiliaire de vie ça me servirait bien une paire de bras en plus et de pouvoir porter jusqu'à 60 fois mon poids!

Lu sur <http://zeblogbdemariko.canalblog.com>



La CGT revendique pour le secteur de l'Aide et du maintien à domicile

- Un financement de la perte d'autonomie par la branche maladie de la sécurité sociale
- De meilleures conditions de travail, de meilleurs salaires
- Une reconnaissance des qualifications et formation pour les salariés non qualifiés
- Revalorisation des indemnités kilométriques
- Prise en charge des frais professionnels
- L'arrêt des pressions sur les salariés
- Le respect des organisations syndicales et de leurs représentants



MOBILISATION GÉNÉRALE
LE JEUDI 15 MARS
À 14h places Corbis à Belfort
Venez nombreux...

UNION SYNDICALE DEPARTEMENTALE CGT Santé et Action Sociale du territoire de Belfort.
Maison du Peuple - Place de la Résistance et du Général De Gaulle - 90020 BELFORT Cedex
Tél 03.84.21.03.07 / Fax 03.84.26.76.03 E-mail : usdsas90cgt@orange.fr : www.cgt-belfort.fr